



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Ukraine

Question écrite n° 38528

## Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la récente annonce par les autorités ukrainiennes de la remise en activité du dernier réacteur opérationnel de la centrale de Tchernobyl. Il relève que ce réacteur est un vieux modèle soviétique de type RBMK à graphite, dont l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) avait demandé l'arrêt d'urgence, en raison de nombreuses fissures dans la tuyauterie. Il note évidemment que l'hiver qui approche rend absolument nécessaire le fonctionnement de sources d'énergie, mais il se demande comment rendre cet impératif compatible avec la sécurité collective du continent européen, dans la mesure où les conséquences d'un accident nucléaire n'épargneraient virtuellement aucun des pays du continent. C'est pourquoi il lui demande s'il compte oeuvrer dans le sens du nécessaire déblocage par le G7 de l'aide à l'Ukraine en vue du démantèlement complet de la centrale de Tchernobyl. Il lui demande de préciser les modalités selon lesquelles la France pourrait jouer un rôle concret d'assistance, compte tenu de son savoir-faire dans le domaine de l'industrie des matières fissiles.

## Texte de la réponse

La situation à Tchernobyl est un sujet majeur de préoccupation pour le gouvernement français, qui s'efforce depuis plusieurs années, aux côtés de ses partenaires du G7 et de la Commission européenne, de régler définitivement le problème posé par l'existence sur ce site de réacteurs nucléaires RBMK peu sûrs. Ainsi, après d'âpres négociations entre experts occidentaux et ukrainiens, un protocole d'accord a été signé le 20 décembre 1995. Il prévoit, d'une part, la fermeture définitive de la centrale de Tchernobyl d'ici l'an 2000 et, d'autre part, la réalisation d'un important plan d'action (qui devrait théoriquement s'élever, après addition de l'aide multilatérale, des dons bilatéraux et des prêts des différentes institutions financières internationales, à 3,4 milliards de dollars) visant notamment à promouvoir une réforme globale du fonctionnement du secteur énergétique ukrainiens (mise en oeuvre d'une politique d'économies d'énergie ; instauration d'un véritable marché de l'électricité, ce qui implique l'existence d'exploitants solvables, la mise en place d'un système de recouvrement des factures satisfaisants, et l'adoption d'une politique tarifaire reflétant les coûts réels de production...). la rénovation d'un certain nombre de centrales thermiques et hydroliques ainsi que l'achèvement et la modernisation des deux réacteurs nucléaires VVER 1000 de conception soviétique de Rovno 4 et Khmel'nitsky 2 (déjà construits à 85 % et qui, contrairement aux RBMK et aux VVER 440/230, peuvent être portés à un niveau de sûreté satisfaisant) sont également envisagés dans le cadre de ce programme. Kiev faisant de la réalisation du projet Rovno 4 et Khmel'nitsky 2 la condition sine qua non de la mise à l'arrêt définitive du dernier réacteur de Tchernobyl encore en service (le numéro 3), le gouvernement français s'efforce actuellement de convaincre, tant dans le cadre des réunions G7/G8 que lors des entretiens bilatéraux, les autorités allemandes de la nécessité de participer au financement de cet investissement, qui constitue la solution la plus rationnelle pour équilibrer à l'avenir le bilan énergétique ukrainien. En ce qui concerne les modalités de l'aide que la France pourrait éventuellement apporter à l'Ukraine, il convient de souligner que la France participe d'ores et déjà activement, notamment par l'intermédiaire du Fonds multilatéral de sûreté nucléaire auprès de la Berd (FSN/BERD) et de ses entreprises, aux opérations de prédémantèlement de la centrale de Tchernobyl (construction d'installations de stockage des

combustibles usés et de traitement des effluents radioactifs liquides et solides). En outre, le Fonds multilatéral de sûreté nucléaire, auquel la France est le premier contributeur avec 57 millions d'euros, a récemment financé à hauteur de 10 millions d'euros un certain nombre de mesures urgentes destinées à améliorer la sûreté du réacteur n° 3 de Tchernobyl.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Sarre](#)

**Circonscription :** Paris (6<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38528

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 1999, page 7053

**Réponse publiée le :** 7 février 2000, page 835